



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
Nombre de présents	:	17
Nombre de votants	:	20
Date de convocation	:	23/11/2017

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 novembre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. GOSSELIN), M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH, M. DUCASSE.

Etaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme COURROS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Absentes non excusées : Mmes DUBOIS-MAURY, CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance H

Délibération n°16

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Acquisition et projet aménagement rue VICTOR HUGO

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre-ville de TARTAS, des travaux sont notamment prévus Rue Victor HUGO. Ainsi, dans un souci de sécurisation du stationnement d'une part, de l'accès au centre commercial d'autre part, la commune a besoin d'acquérir des terrains appartenant à SCI SOCOMA (M. THEUX) et SCI VICTOR HUGO (INTERMARCHE).

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De prendre connaissance du plan établi par le géomètre (terrain SCI SOCOMA 500 m², extrait de la parcelle A n°1960 ; terrain SCI VICTOR HUGO 200 m², extrait de la parcelle A n°2296)

D'autoriser M. le Maire à contacter les différents propriétaires, à intervenir à la signature de tous documents pour ces différentes acquisitions, dans le respect de la réglementation applicable

De mandater Maître Peyreblanques, étant précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Après précisions de l'adjoint aux travaux, Eric LAMOTHE, sur le projet.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL



A l'unanimité

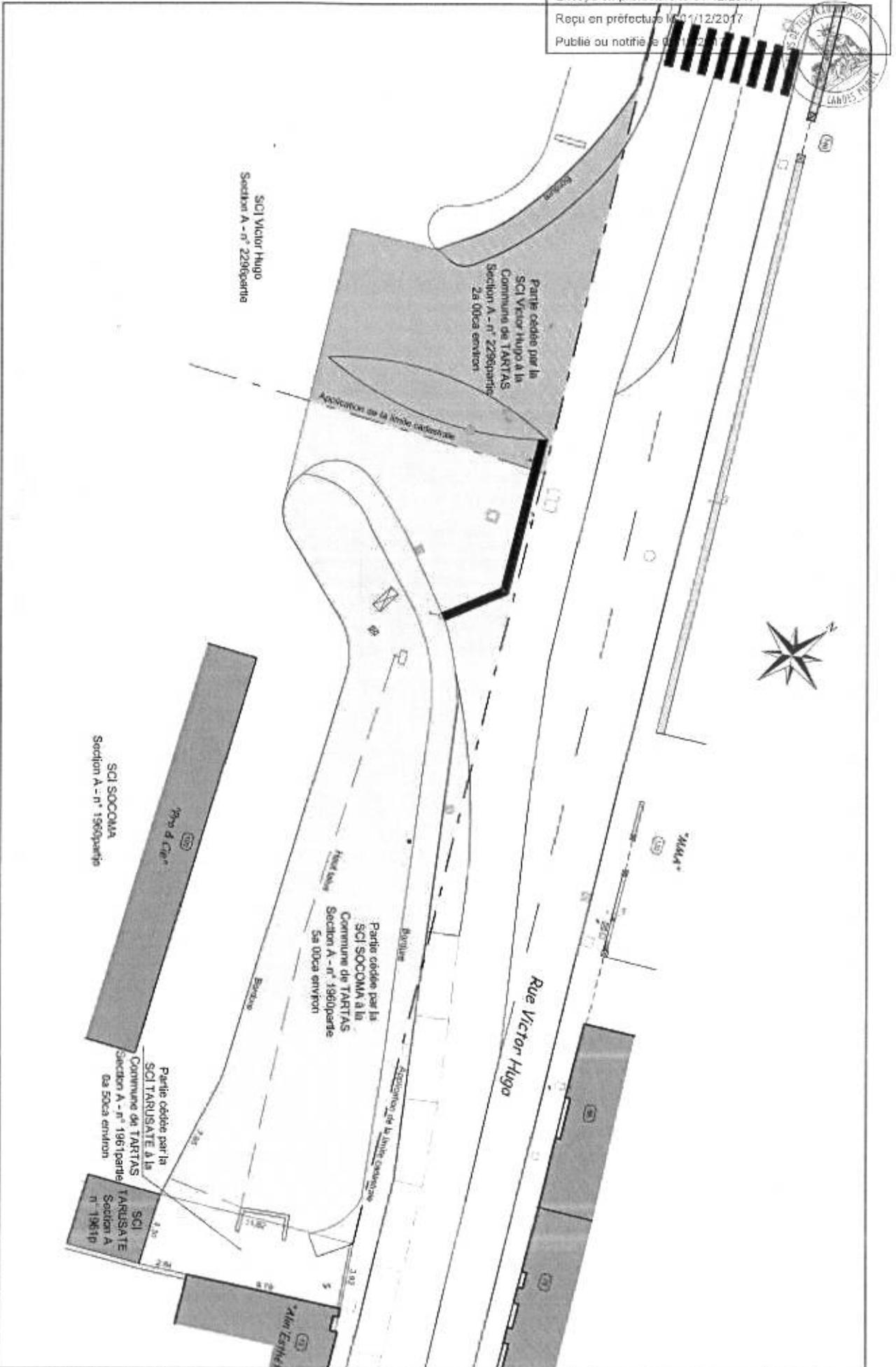
PREND connaissance du plan établi par le géomètre (terrain SCI SOCOMA 500 m², extrait de la parcelle A n°1960 ; terrain SCI VICTOR HUGO 200 m², extrait de la parcelle A n°2296).

AUTORISE M. le Maire à contacter les différents propriétaires, à intervenir à la signature de tous documents pour ces différentes acquisitions, dans le respect de la réglementation applicable.

MANDATE Maître Peyreblanques, étant précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES



Planimétrie : Lambert 93 - CC14

REPRODUCTION RESERVÉE

Echelle : 1/200



Date de : 17/06/17
Date : 21 novembre 2017



Benjamin LAMARQUE
Associé gérant
5, Allée des Eglises
65200 TARTAS
06 88 37 66 79



COMMUNE de TARTAS (Landes)
Propriété de la SCI SOCOOMA, SCI TARUSATE et SCI Victor Hugo
Projet de division n° 2
PROJET DE DIVISION n° 2